

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-200.

Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Edith Rozel McDougall, demeurant
en la ville de Tampa, État de Floride, l'un des États
unis d'Amérique, épouse de David McDougall, domicilié au
Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de
Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont 5
été mariés le dix-septième jour de décembre 1926, en ladite
cité de Montréal, et qu'elle était alors Edith Rozel Dougan;
considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause
d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage 10
soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère
ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos
d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes,
Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la
Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera 15
à tous égards nul et de nul effet.